Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

JANTES

Groupe de produits	Jantes
Numéro d’article	32010304
Taille de jante valide	13.00 x 15.5
Connexion jante	6/161/205
Modèle des trous de boulons	E2
Couleur de la jante	Argenté
Marque	Gianetti FAD

Allgemeine Produktabbildung. Artikel kann abweichen

Informations techniques

Capacité de charge jantes 1 [kg]	3875
Vitesse jantes 1 [km/h]	25
Capacité de charge jantes 2 [kg]	3500
Vitesse jantes 2 [km/h]	40
Vitesse maximale [km/h]	40
Type de propulsion	Axe tracté
Nettogewicht [kg] (gültig)	22,00
Bourrelet	kein Hump
Protection de la valve	VSH
En une ou plusieurs pièces	einteilig
Matériau de la jante	Acier

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

RAL	RAL9006
Cavité scellée	non
Verschweißung beidseitig	non
Trous de ventilation	non
Centrage de jante	BZ
Nombre de trous de boulons	6
Diamètre du trou de boulon [mm]	21.5
Fraisure	Bille
Chanfrein conique [mm]	R16
Diamètre du trou du moyeu [mm]	161
Diamètre du cercle des trous de boulons [mm]	205
Siège de vanne	ALV
Diamètre du trou de la valve [mm]	15.7
Valve pré-assemblée	non
TPMS-kompatibles Ventil	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.